



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4112

Texte de la question

M François-Michel Gonnot s'inquiète auprès de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire de la chute importante des crédits de la direction aux arts plastiques consacrés au fonctionnement des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). Ces crédits qui s'élevaient à 22 millions de francs en 1982 n'étaient plus en 1988 que de 14 millions de francs. Cette évolution est inquiétante. Si elle se confirme, notamment dans la loi de finances pour 1989, les conseils régionaux devront continuer à se substituer à l'Etat, faute de quoi les FRAC ne pourraient plus maintenir leurs efforts d'acquisitions et de diffusion des œuvres.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en place des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) en 1982 s'est traduite par un effort financier exceptionnel de la part de l'Etat qui a conduit ce dernier, dans un premier temps, à subventionner parfois quasiment à 100 p 100 les acquisitions opérées par certains FRAC, voire à intervenir également sur le fonctionnement et la diffusion, alors qu'il était prévu, selon les termes mêmes de la circulaire du 23 juin 1982 définissant les modalités de gestion de ces fonds, un financement à parité des acquisitions, le fonctionnement des associations-supports étant à la charge des régions sur leurs crédits propres. Globalement, la participation de l'Etat s'est montée de 1982 à 1988 à environ 111 millions de francs, celle des régions à 105 millions de francs (hors subventions d'investissement). Le ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire envisage d'augmenter sensiblement en 1989 le budget consacré aux FRAC par le Centre national des arts plastiques. Il souhaite, tout en maintenant sa participation à parité sur la politique d'acquisition des FRAC, mener une réflexion sur le rôle spécifique que doivent tenir les FRAC dans le réseau déjà existant des ressources régionales en matière d'art contemporain afin d'optimiser leur fonctionnement sans augmenter inconsidérément les budgets des associations-supports.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot François-Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4112

Rubrique : Arts plastiques

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2857